

Mons, le 17 mars 2025

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 18 mars 2025 :

Séance publique

❑ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ

1. La réforme du qualifiant.- Question de Mme la Conseillère Florence POTTIEZ.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**La Présidente du Conseil provincial
Manon MOGENET**



Question d'actualité posée par madame la Conseillère Florence POTTIEZ

Madame la Présidente,

Monsieur le Gouverneur,

Madame et Messieurs les Députés,

Cher.e.s Collègues

Habitude d'élue locale sortante, je reste intéressée par l'actualité locale en Wapi.

Le 12 mars dernier, mon intérêt s'est décuplé à la lecture d'un article précis. Il cumulait la mise en avant d'une réforme importante menée par nos collègues libéraux et Engagés en Communauté française : la réforme du qualifiant. Il pointait directement l'enseignement provincial, que je suis en commission, avec, pour le surplus, une portée sur des antennes d'enseignement athoises - dont j'ai d'ailleurs déjà parlé à cette tribune le mois dernier - me visant donc directement dans l'âme. Cerise sur le gâteau, il reprenait aussi l'interview à ce sujet de notre député provincial, Monsieur Lafosse.

Vous comprenez donc qu'il me faut ici vous relater cette intéressante lecture, avant de vous interroger, Monsieur Lafosse.

D'abord, parlons un peu de la réforme du qualifiant menée par notre ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de Promotion Sociale, que d'aucuns dans l'opposition en Communauté, c'est de bonne guerre, décrivent tant.

Pourquoi donc, comme tant d'autres de ces prédécesseurs, Madame Glatiny veut-elle réformer ?

Alors il ne s'agit pas ici de laisser sa trace, même si les cancans qui agitent cette réforme créent effectivement une visibilité. Non, cette réforme se justifie **pleinement**.

D'abord, c'est le propre du marché de l'emploi, il évolue et donc les formations proposées à nos futurs travailleurs doivent s'adapter pour correspondre aux besoins actuels du marché du travail, et nous connaissons tous l'importance d'accéder au marché de l'emploi pour jouir de plus de libertés et d'autonomie au-delà de l'exclusion sociale dont cela préserve. Dès lors, la réforme réoriente les 7^e années techniques ou professionnelles pour les titulaires du Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) vers des formations pour adultes, proposées notamment par l'Enseignement pour Adultes, l'IFAPME, l'EFP, les hautes écoles, l'université, etc.

Rappelons que l'enseignement pour adultes recherche l'**accessibilité et la diversité de l'offre**, en particulier dans les zones où les alternatives sont limitées ; vise l'**insertion socioprofessionnelle**, en tenant compte des débouchés effectifs et des perspectives d'évolution des secteurs concernés ; ambitionne une **complémentarité avec les autres dispositifs de formation**, afin d'éviter les redondances et d'assurer une cohérence dans l'ensemble du paysage éducatif et enfin souhaite le **respect du cadre budgétaire**, dans une logique de gestion responsable des ressources. Dans cette dynamique, l'intégration des 7^{es} années dans l'Enseignement pour Adultes répond à la **Vision 2035** qui a été élaborée en concertation avec les organisations syndicales, les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Au-delà de la volonté de correspondre au marché du travail, l'adaptation de l'offre d'options aux besoins des élèves en lien avec leur future insertion socio-professionnelle est une mesure décidée sous la législature précédente. Le gouvernement actuel a constaté que certaines options étaient par endroit dispensées à une très maigre assemblée d'étudiants. Rappelons ainsi qu'il existe 5.400 options dans le qualifiant, dont 2.700 avec moins de 10 élèves et, parmi celles-ci, 1.300 avec une offre identique à moins de 10 km.

Du reste, ces faibles assemblées n'optimisaient pas non plus les échanges et les savoirs pour être bien armé pour l'avenir. Ce sera donc certainement une plus-value d'une formation via l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) qui est ouverte à des professionnels du monde du travail qui cherchent à se perfectionner par exemple. Sans parler des métiers en pénurie.

Pour être complète, il faut rappeler que les formations de prothésiste dentaire, d'opticien-ne et d'assistant-e des métiers de la prévention et de la sécurité conservent leur 7^e année en raison de leur certification spécifique.

Ensuite, vous connaissez tous l'adage : gouverner c'est prévoir. Une meilleure gestion est aussi recherchée par cette réforme pour éviter le gaspillage dans des formations similaires. Mettre fin à un double financement lorsque des alternatives existent, c'est être conscient de la valeur de l'argent public et dans un contexte où l'argent manque partout, c'est louable.

Ensuite, j'aimerais revenir sur les propos de Monsieur le député et tenter de l'apaiser dans ses craintes qui visent tant le fond que la forme.

En effet, une exécution dès la rentrée de septembre peut effectivement paraître relever du défi. Néanmoins, la priorité de la ministre est de permettre la poursuite des enseignements dans l'école fréquentée. Pour garantir une transition harmonieuse des élèves des **7e années de l'enseignement obligatoire** vers l'**Enseignement pour Adultes (EA)** ou d'autres opérateurs publics, plusieurs mesures concrètes ont été mises en place, parmi lesquelles un cadastre des alternatives ; une **enveloppe de périodes d'impulsion** pour **faciliter l'organisation des formations alternatives dans l'Enseignement pour Adultes**, et une **exonération des droits d'inscription dans le cadre de l'inscription dans l'Enseignement pour Adultes dans les sections d'alternatives aux 7èmes** pour les élèves déjà inscrits dans l'Enseignement qualifiant en 4, 5, ou 6e secondaire et ce afin de garantir une **continuité de parcours sans contrainte financière**.

Selon les informations du cabinet Glatiny, seules 5/6 filières sur 210 (représentent 40 élèves) sont encore en analyse comme l'exemple des élèves en horticulture spécialisée de l'IPES Tournai disposant d'un CESS pour lesquelles une école à proximité n'a pas encore été trouvée, mais pour lesquelles nous avons nous-mêmes insisté pour une solution qui est d'ailleurs à l'étude. A ce sujet, selon nos informations, la relocalisation de filières « vertes » comme celle de l'Athénée Provincial Mixte Warocqué qui devrait fermer ses sections horticoles du secteur professionnel dès la rentrée 2025, au profit de l'Athénée Provincial Jean d'Avesnes est une décision purement provinciale appuyée par Monsieur Lafosse.

Sur la forme, l'article mettait en avant que peu d'information était transmise aux PO et aux réseaux d'enseignement. Or, la concertation sociale est permanente, tant avec les organisations syndicales qu'avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les associations de parents. Les mesures concernant le budget 2025 ont bien été concertées avec le secteur, et la réforme de la carrière d'enseignant le sera également.

J'en viens donc à mes questions, en quoi l'information vers les PO est défailante ? Confirmez-vous avoir pris au niveau provincial la décision de transférer vers Jean d'Avesnes la section horticole professionnelle de Morlanwelz ? D'autres décisions de ce type ont-elles été prises par la province dans le sillage de la Réforme communautaire ?

Je vous remercie.